



CA N° 2
du 02/08/2016



NATURE de la délibération : relatif à l'action éducatrice
 relatif au fonctionnement de l'établissement
 relatif à un acte budgétaire ou financier

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 18/2016
 PORTANT PROPOSITION D'ADOPTION DU COMPTE RENDU PRECEDENT CONSEIL
 D'ADMINISTRATION
 DU 02/08/2016**

Le conseil d'administration,

Vu la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
 Vu la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
 Vu la loi n°90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de la Nouvelle-Calédonie, et dispositions diverses relatives à ce territoire ;
 Vu la loi du pays n° 2009-09 du 28 décembre 2009 relative au transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences de l'Etat en matière d'enseignement du second degré, public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire,
 Vu la délibération n°77 du 28 septembre 2015, portant statut des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;
 Vu le décret n°92-163 du 20 février 1992 relatif au régime budgétaire et comptable applicable en Nouvelle-Calédonie ;
 Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
 Vu les articles du code de l'éducation applicables en Nouvelle-Calédonie ;
 Vu l'arrêté n° 2016-239/GNC du 19 janvier 2016 fixant la liste des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;
 Vu la convocation du conseil d'administration établie en date du 18/07/2016

ADOPTE

Article 1: Le compte rendu du précédent conseil d'administration du 19/04/2016

Article 2: Le chef d'établissement et l'agent comptable assignataire du lycée du Grand Nouméa sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Détail du vote

Nombre de membres présents en début de séance	Nombre de membres votants	Suffrages valablement exprimés	Nombre de voix obtenus
20	20	Contre	0
		Pour	20
		Bulletins nuls	0
		Bulletins blancs	0

Fait à Nouméa le 02/08/2016

Le président
du conseil d'administration





CA N° 2
du 02/08/2016



NATURE de la délibération : relatif à l'action éducatrice
 relatif au fonctionnement de l'établissement
 relatif à un acte budgétaire ou financier

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 19/2016
 PORTANT PROPOSITION D'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU PRESENT CONSEIL
 D'ADMINISTRATION**

Le conseil d'administration,

Vu la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
 Vu la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
 Vu la loi n°90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de la Nouvelle-Calédonie, et dispositions diverses relatives à ce territoire ;
 Vu la loi du pays n° 2009-09 du 28 décembre 2009 relative au transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences de l'Etat en matière d'enseignement du second degré, public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire,
 Vu la délibération n°77 du 28 septembre 2015, portant statut des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;
 Vu le décret n°92-163 du 20 février 1992 relatif au régime budgétaire et comptable applicable en Nouvelle-Calédonie ;
 Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
 Vu les articles du code de l'éducation applicables en Nouvelle-Calédonie ;
 Vu l'arrêté n° 2016-239/GNC du 19 janvier 2016 fixant la liste des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;
 Vu la convocation du conseil d'administration établie en date du 18/07/2016

ADOPTE

Article 1: L'ordre du jour du présent conseil d'administration

Article 2: Le chef d'établissement et l'agent comptable assignataire du lycée du Grand Nouméa sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Détail du vote

Nombre de membres présents en début de séance	Nombre de membres votants	Suffrages valablement exprimés	Nombre de voix obtenus
20	20	Contre	0
		Pour	20
		Bulletins nuls	0
		Bulletins blancs	0

Fait à Nouméa le 02/08/2016

Le président
du conseil d'administration





CA N° 2
du 02/08/2016



NATURE de la délibération : relatif à l'action éducatrice
 relatif au fonctionnement de l'établissement
 relatif à un acte budgétaire ou financier

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 20/2016
PORTANT PROPOSITION D'ADOPTION DE LA REPARTITION DE LA DOTATION HORAIRE
GLOBALISEE 2017**

Le conseil d'administration,

Vu la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi n°90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de la Nouvelle-Calédonie, et dispositions diverses relatives à ce territoire ;
Vu la loi du pays n° 2009-09 du 28 décembre 2009 relative au transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences de l'Etat en matière d'enseignement du second degré, public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire,
Vu la délibération n°77 du 28 septembre 2015, portant statut des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu le décret n°92-163 du 20 février 1992 relatif au régime budgétaire et comptable applicable en Nouvelle-Calédonie ;
Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu les articles du code de l'éducation applicables en Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'arrêté n° 2016-239/GNC du 19 janvier 2016 fixant la liste des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la convocation du conseil d'administration établie en date du 18/07/2016

ADOPTE

Article 1: La répartition de la dotation horaire globalisée 2017 s'élève à 2 557,70 heures.

Article 2 : Elle est présentée par discipline et niveau dans les tableaux ci-joints.

Détail du vote

Nombre de membres présents en début de séance	Nombre de membres votants	Suffrages valablement exprimés	Nombre de voix obtenus
20	20	Contre	0
		Pour	20
		Bulletins nuls	0
		Bulletins blancs	0

Fait à Nouméa le 02/08/2016

Le président
du conseil d'administration



Lycée du Grand Nouméa
BP 183 – 98830 DUMBEA

Tél: (00 687) 410 100 – Fax : (00 687) 410 101 – Mail : ce.9830557n@ac-noumea.nc



CA N° 2
du 02/08/2016



NATURE de la délibération : relatif à l'action éducatrice
 relatif au fonctionnement de l'établissement
 relatif à un acte budgétaire ou financier

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 21/2016 PORTANT PROPOSITION DE MODIFICATION DU VOYAGE DE LA DNL EN 2016

Le conseil d'administration,

Vu la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi n°90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de la Nouvelle-Calédonie, et dispositions diverses relatives à ce territoire ;
Vu la loi du pays n° 2009-09 du 28 décembre 2009 relative au transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences de l'Etat en matière d'enseignement du second degré, public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire,
Vu la délibération n°77 du 28 septembre 2015, portant statut des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu le décret n°92-163 du 20 février 1992 relatif au régime budgétaire et comptable applicable en Nouvelle-Calédonie ;
Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu les articles du code de l'éducation applicables en Nouvelle-Calédonie ;
Vu le décret modifié 08-227 du 05 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
Vu le décret 2012-829 du 27 juin 2012 relatif aux dispositions applicables aux régies de recettes, aux régies d'avances et aux régies de recettes et d'avances des collectivités publiques de la Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics ;
Vu la délibération n°339/CP du 22 septembre 1994 relative aux régies de recettes et régies d'avances des services publics du Territoire ;
Vu l'arrêté ministériel du 10 mai 1993 relatif au montant du cautionnement et au taux d'indemnité des responsabilités des régisseurs de recettes et d'avances des collectivités de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'arrêté n° 2016-239/GNC du 19 janvier 2016 fixant la liste des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la convocation du conseil d'administration établie en date du 18/07/2016

ADOPTE

Article 1 : la modification de la destination du projet Accross the Pacific des classes de DNL : l'Australie est remplacé par la ville de Rotorua en Nouvelle Zélande.

Article 2 : le budget prévisionnel s'élève en recettes et en dépenses à 3 700 300 CFP (projet de budget joint).

Article 3 : la participation des familles est de 100 000 CFP

Article 4 : la participation des accompagnateurs 2 est de 0 CFP

Article 5 : le Proviseur est habilité à créer une régie temporaire d'avances, après avis conforme de l'agent comptable, pour toutes les dépenses liées au bon déroulement du séjour.

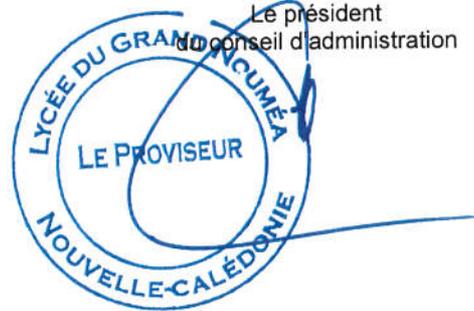
Article 6 : Le chef d'établissement et l'agent comptable assignataire du lycée du Grand Nouméa sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Détail du vote

Nombre de membres présents en début de séance	Nombre de membres votants	Suffrages valablement exprimés	Nombre de voix obtenus
20	20	Contre	
		Pour	20
		Bulletins nuls	
		Bulletins blancs	

Fait à Nouméa le 02./08/ 2016

Le président
du conseil d'administration





CA N° 2
du 02/08/2016

NATURE de la délibération : relatif à l'action éducatrice
 relatif au fonctionnement de l'établissement
 relatif à un acte budgétaire ou financier

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°22/2016
PORTANT PROPOSITION DE TARIF DE PERTE DE CARTE D'ETUDIANT 2016**

.Le conseil d'administration,

Vu la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi n°90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de la Nouvelle-Calédonie, et dispositions diverses relatives à ce territoire ;
Vu la loi du pays n° 2009-09 du 28 décembre 2009 relative au transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences de l'Etat en matière d'enseignement du second degré, public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire,
Vu la délibération n°77 du 28 septembre 2015, portant statut des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu le décret n°92-163 du 20 février 1992 relatif au régime budgétaire et comptable applicable en Nouvelle-Calédonie ;
Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu les articles du code de l'éducation applicables en Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'arrêté n° 2016-239/GNC du 19 janvier 2016 fixant la liste des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la convocation du conseil d'administration établie en date du 18/07/2016

ADOPTE

Article 1: le tarif de 600 CFP pour l'année scolaire 2016 en cas perte de la carte d'étudiant des élèves post-bac du Lycée du Grand Nouméa

Article 2 : Le chef d'établissement et l'agent comptable assignataire du lycée du Grand Nouméa sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Détail du vote

Nombre de membres présents en début de séance	Nombre de membres votants	Suffrages valablement exprimés	Nombre de voix obtenus
20	20	Contre	
		Pour	20
		Bulletins nuls	
		Bulletins blancs	

Fait à Nouméa le 02/08/2016

Le président
du conseil d'administration



Lycée du Grand Nouméa
BP 183 - 98830 DUMBEA

Tél : (00 687) 410 100 - Fax : (00 687) 410 101 - Mail : ce.983055@ac-noumea.nc



CA N° 2
du 02/08/2016



NATURE de la délibération : relatif à l'action éducatrice
 relatif au fonctionnement de l'établissement
 relatif à un acte budgétaire ou financier

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°23/2016 PORTANT PROPOSITION DE DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Le conseil d'administration,

Vu la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi n°90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de la Nouvelle-Calédonie, et dispositions diverses relatives à ce territoire ;
Vu la loi du pays n° 2009-09 du 28 décembre 2009 relative au transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences de l'Etat en matière d'enseignement du second degré, public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire,
Vu la délibération n°77 du 28 septembre 2015, portant statut des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu le décret n°92-163 du 20 février 1992 relatif au régime budgétaire et comptable applicable en Nouvelle-Calédonie ;
Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu les articles du code de l'éducation applicables en Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'arrêté n° 2016-239/GNC du 19 janvier 2016 fixant la liste des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la convocation du conseil d'administration établie en date du 18/07/2016

ADOPTE

- Article 1: la décision budgétaire modificative inscrivant :
- la répartition des crédits globalisés : 1 020 000 CFP (AP/Assurance élèves), 2 081 468 CFP (AP/Remboursement frais de stage), 500 000 CFP (VE/Fonds social lycéen) et 800 00 CFP (VE/Fonds d'animation et vie lycéenne)
 - un prélèvement sur le fonds de roulement de 2 500 000 CFP (Fonds de roulement au 31/12/2015 : 22 016 561 CFP- prélèvements déjà autorisés de 14 000 000 CFP) répartis comme suit : 1 500 000 CFP (ALO/Maintenance) et 1 000 000 CFP (SRH/Maintenance)
Tableau détaillé joint
- Article 2 : le total des recettes en 1^{ère} et 2^{ème} section est de 238 986 731 CFP et le total des dépenses est de 255 986 731 CFP.

Article 3 : sont jointes à la décision budgétaire modificative pour vote, les décisions budgétaires modificatives n° 4, 5 et 6.

Article 4 : Le chef d'établissement et l'agent comptable assignataire du lycée du Grand Nouméa sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Détail du vote

Nombre de membres présents en début de séance	Nombre de membres votants	Suffrages valablement exprimés	Nombre de voix obtenus
20	20	Contre	
		Pour	20
		Bulletins nuls	
		Bulletins blancs	

Fait à Nouméa le 02/08/2016

Le président
du conseil d'administration





CA N° 2
du 02/08/2016



NATURE de la délibération : relatif à l'action éducatrice
 relatif au fonctionnement de l'établissement
 relatif à un acte budgétaire ou financier

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 24/2016
PORTANT PROPOSITION D'UN CONTRAT D'EMPLOI D'UN MAITRE AU PAIR**

Le conseil d'administration,

Vu la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi n°90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de la Nouvelle-Calédonie, et dispositions diverses relatives à ce territoire ;
Vu la loi du pays n° 2009-09 du 28 décembre 2009 relative au transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences de l'Etat en matière d'enseignement du second degré, public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire,
Vu la délibération n°77 du 28 septembre 2015, portant statut des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu le décret n°92-163 du 20 février 1992 relatif au régime budgétaire et comptable applicable en Nouvelle-Calédonie ;
Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu les articles du code de l'éducation applicables en Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'arrêté n° 2016-239/GNC du 19 janvier 2016 fixant la liste des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la convocation du conseil d'administration établie en date du 18/07/2016

ADOPTE

Article 1 : le contrat d'emploi d'un maître au pair : à l'internat pour l'année scolaire 2016.

Article 2 : la durée de travail est de 16 heures par semaine

Article 3 : les avantages en nature sont la nourriture aux ouvertures du service de restauration, le logement et les prestations accessoires au logement

Article 4 : il leur est attribué une indemnité représentative de congé légal calculée conformément aux dispositions du code du Travail.

Article 5 : le bénéficiaire de ce contrat est :
Mademoiselle VALEFAKAAGA Hnazine

Article 6 : Le chef d'établissement et l'agent comptable assignataire du lycée du Grand Nouméa sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Détail du vote

Nombre de membres présents en début de séance	Nombre de membres votants	Suffrages valablement exprimés	Nombre de voix obtenus
20	20	Contre	
		Pour	20
		Bulletins nuls	
		Bulletins blancs	

Fait à Nouméa le 02./08/ 2016

Le président
du conseil d'administration





CA N° 2
du 02/08/2016



NATURE de la délibération : relatif à l'action éducatrice
 relatif au fonctionnement de l'établissement
 relatif à un acte budgétaire ou financier

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 25/2016
PORTANT MISE AU PILON DE LIVRES, CASSETTES, BROCHURES ET CDROM DU CDI**

Le conseil d'administration,

Vu la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi n°90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de la Nouvelle-Calédonie, et dispositions diverses relatives à ce territoire ;
Vu la loi du pays n° 2009-09 du 28 décembre 2009 relative au transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences de l'Etat en matière d'enseignement du second degré, public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire,
Vu la délibération n°77 du 28 septembre 2015, portant statut des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu le décret n°92-163 du 20 février 1992 relatif au régime budgétaire et comptable applicable en Nouvelle-Calédonie ;
Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu les articles du code de l'éducation applicables en Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'arrêté n° 2016-239/GNC du 19 janvier 2016 fixant la liste des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la convocation du conseil d'administration établie en date du 18/07/2016

ADOPTE

Article 1: La mise au pilon des livres, brochures, cdrom et cassettes listés en pièces jointes pour obsolescence.

Article 2 : Le chef d'établissement et l'agent comptable assignataire du lycée du Grand Nouméa sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Détail du vote

Nombre de membres présents en début de séance	Nombre de membres votants	Suffrages valablement exprimés	Nombre de voix obtenus
20	20	Contre	0
		Pour	20
		Bulletins nuls	0
		Bulletins blancs	0

Fait à Nouméa le 02/08/2016

Le président
du conseil d'administration



Lycée du Grand Nouméa
BP 183 – 98830 DUMBEA

Tél : (00 687) 410 100 – Fax : (00 687) 410 101 – Mail : ce.9830557n@ac-noumea.nc

Effectifs / Groupes	201		202		203		204		205		206		207		208		209		210		211		212		213		214		Total HE	Total HG	Total E+G	Total						
	HE	HG	HE	HG	HE	HG	HE	HG	HE	HG	HE	HG	HE	HG	HE	HG	HE	HG	HE	HG	HE	HG	HE	HG	HE	HG	HE	HG	E+G	E+G	2016							
Classiques / Groupes	32		32		32		32		32		32		32		32		32		32		32		32		32		32		448			592						
Français	4	1	4	1	4	1	4	1	4	1	4	1	4	1	4	1	4	1	4	1	4	1	4	1	4	1	4	1	56	14	70	90						
Mathématiques	4	1	4	1	4	1	4	1	4	1	4	1	4	1	4	1	4	1	4	1	4	1	4	1	4	1	4	1	56	14	70	90						
Histoire-Géop	3	0,5	3	0,5	3	0,5	3	0,5	3	0,5	3	0,5	3	0,5	3	0,5	3	0,5	3	0,5	3	0,5	3	0,5	3	0,5	3	0,5	42	7	49	63						
EMC	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	7	7	14	18							
Anglais LV1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1	42	15	57	73,5						
Espagnol LV2	2,5	0,83	2,5	0,83	2,5	0,83	2,5	0,83	2,5	0,83	2,5	0,83	2,5	0,83	2,5	0,83	2,5	0,83	2,5	0,83	2,5	0,83	2,5	0,83	2,5	0,83	2,5	30	12,46	42,46	51,5							
Japonais LV2									2,5																			7,5	0	7,5	10							
Sciences Physiques	3	1,5	3	1,5	3	1,5	3	1,5	3	1,5	3	1,5	3	1,5	3	1,5	3	1,5	3	1,5	3	1,5	3	1,5	3	1,5	3	1,5	42	21	63	81						
S.V.T.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	21	21	42	54							
E.P.S.	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	28	0	28	36						
S.E.S.	1,5	0,5	1,5	0,5	1,5	0,5	1,5	0,5	1,5	0,5	1,5	0,5	1,5	0,5	1,5	0,5	1,5	0,5	1,5	0,5	1,5	0,5	1,5	0,5	1,5	0,5	1,5	21	7	28	36							
PFEG																																						
Littérature & Société																																						
M.P.S.	1,5	0,75	1,5	0,75	1,5	0,75	1,5	0,75	1,5	0,75	1,5	0,75	1,5	0,75	1,5	0,75	1,5	0,75	1,5	0,75	1,5	0,75	1,5	0,75	1,5	0,75	1,5	21	10,5	31,5	40,5							
Sanitaire et social																																						
Sciences et Labo																																						
Latin																													3	0	3	3						
LCK																													3	0	3	3						
A.P.	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	28	14	42	49						
Horaires constatés :	38,58																																					
Horaires officiels (+HER) :	39																																					
Horaires effectifs réduits :	147																																					
(10,5 x 14)																																						
Consommation 2017 Seconde :	407,5		142,96		550,46		550,46		550,46		550,46		550,46		550,46		550,46		550,46		550,46		550,46		550,46		550,46		550,46		550,46		550,46		550,46			
Dotations 2017 VR Niveau Seconde :	546																																					

	1 L		1 L		1 ES1		1 ES2		1 ES3		1 S1		1 S2		1 S3		1 S4		Total HE	Total HG	Total E+G	Total 2016																								
	HE	HG	HE	HG	HE	HG	HE	HG	HE	HG	HE	HG	HE	HG	HE	HG	HE	HG					E+G	E+G																						
Effectifs																							288																							248
Classes / Groupes																							288																							E+G
Français	4	1	4	1	4	0	4	0	4	0	4	0	4	0	4	0	4	0	36	2	38	33																								
Littérature	2	0	2	0															4	0	4	4																								
Mathématiques	0		3	0	3	0,5	3	0,5	3	0,5	4	1	4	1	4	1	4	1	28	5,5	33,5	29,5																								
Histoire-Géo	4	0	4	0	4	0	4	0	4	0	2,5	0	2,5	0	2,5	0	2,5	0	30	0	30	26																								
EMC	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	4,5	4,5	9	7,5																								
S.E.S.																							15	3	18	16																				
Anglais LV1	2	1,5	2	1,5	2	0,33	2	0,33	2	0,33	2,5	0,75	2,5	0,75	2,5	0,75	2,5	0,75	20	6,99	26,99	27																								
LV1 Approfondissement	3	0	0	0															3	0	3	6																								
Littérature étrangère	2	0	2	0															4	0	4	4																								
Espagnol LV2	2	1	2	1	2	0,67	2	0,67	2	0,67	2	0,5	2	0,5	2	0,5	2	0,5	18	6	24	18																								
ESP LV2 Approf.	0	0	3	0															3	0	3	3																								
Japonais LV2																							2	2	4	4																				
Sciences Physiques	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	3	2	3	2	3	2	3	2	15,75	11,75	28	26																								
S.V.T./Sciences	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	3	2	3	2	3	2	3	2	15,75	11,75	28	26																								
E.P.S.	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	18	0	18	16																								
T.P.E.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9	9	18	16																								
Latin																							0	0	0	0																				
A.P.	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	18	9	27	23																								
Horaires constatés :																							33,5	33,49667	35,25	244	71,49	315,49																		
Horaires officiels (+HER) :																							33,5	34,5	35,5	244	71,49	315,5																		
																							1ère L	1ère ES	1ère S	Consommation 2017 1ère G :																				
Horaires effectifs réduits (7/ESL - 9/S)																							70			317,5																				

Effectifs Classes / Groupes	1STMG1		1STMG2		1STMG3		1STMG4		1STMG5		1STMG6		ST2S1		ST2S2		ST2S2		Total HE	Total HG	Total E+G	Total 2016
	HE	HG	HE	HG	HE	HG	HE	HG	HE	HG	E+G	E+G										
Français	3	0,5	3	0,5	3	0,5	3	0,5	3	0,5	3	0,5	3	0,5	3	0,5	3	0	27	4	31	29
Mathématiques	3	0,5	3	0,5	3	0,5	3	0,5	3	0,5	3	0,5	3	0,5	3	0,5	3	0	27	4	31	28,5
Histoire-Géo	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	1,5	0	1,5	0	16,5	0	16,5	16
EMC	0,5	0	0,5	0	0,5	0	0,5	0	0,5	0	0,5	0	0,5	0,5	0,5	0,5	0	4,5	1	5,5	7,5	7,5
Sciences de Gestion	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2				36	12	48	40	40
Economie-Droit	4	1	4	1	4	1	4	1	4	1	4	1	4	1				24	6	30	25	25
Management des Org.	2,5	1	2,5	1	2,5	1	2,5	1	2,5	1	2,5	1	2,5	1				15	6	21	17,5	17,5
Anglais LV1	2,5	0,83	2,5	0,83	2,5	0,83	2,5	0,83	2,5	0,83	2,5	0,83	1,5	0	1,5	1,5	1,5	19,5	6,5	26	22	22
Espagnol LV2	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	1,5	0	1,5	1,5	1,5	14,5	7,5	22	18,5	18,5
Japonais LV2												2						2	0	2	3,5	3,5
STMS													7	5	7	5	7	21	10	31	31	31
Biolo/Physio													3	1	3	1	3	9	2	11	11	11
Physique-Chimie													3	1,5	3	1,5	3	9	3	12	12	12
E.P.S.	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	18	0	18	16	16
T.P.E.																		0	0	0	0	0
Latin																		0	0	0	0	0
LCK																		3		3	3	3
A.P.	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	18	8	26	23	23
																		264	70	334	334	303,5

Horaires constatés : 37,333333

Horaires officiels (+HER) : 36,5

1ère STMG

1ère ST2S

Horaires effectifs réduits : 71

(7/29 STMG

10,5/29 ST2S)

Dotation 2017 VR Niveau 1ère Technologique : 335

Horaires effectifs réduits : 71

(7/29 STMG

10,5/29 ST2S)

	T L1		T L2		T ES2		T ES3		T S1		T S2		T S3		T S4		Total HE	Total HG	Total E+G	Total 2016
Effectifs	32		32		32		32		32		32		32		32		256			227
Classes / Groupes	HE	HG	HE	HG	HE	HG	HE	HG	HE	HG	HE	HG	HE	HG	HE	HG	HE	HG	E+G	E+G
Philosophie	8	0	12	0	4	0	4	0	3	0	3	0	3	0	3	0	40	0	40	40
Littérature	2	2	0	0													2	2	4	4
Mathématiques			4	0	4	0	4	0	6	2	6	2	6	2	6	2	36	8	44	42
Histoire-Géo	4	0,5	4	0,5	4	0	4	0	2	0	2	0	2	0	2	0	24	1	25	25
EMC	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	4	4	8	7
S.E.S.			5	0	5	1	5	1									15	2	17	16
Anglais LV1	2	1	2	1	2	2	2	0	2	0	2	2	2	0	2	0	16	6	22	20
LV2 ESP	2	1		1	2	2	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	14	4	18	16
LV2 JAP			2										2		2		2	4	6	4
Littérature étrangère	1,5	1,5	0	0													1,5	1,5	3	3
Sciences Physiques									5	2	5	2	5	2	5	2	20	8	28	26
S.V.T./Sciences									3,5	2	3,5	2	3,5	2	3,5	2	14	8	22	20
E.P.S	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	16	0	16	16
Ens. de spécialité																				
Ang App	3		3														6	0	6	3
Esp App			3														3	0	3	3
DEMC			3														3	0	3	3
MATH							1,5						2				3,5	0	3,5	3,5
EA						1,5											0	1,5	1,5	1,5
SSP						1,5											1,5	0	1,5	1,5
SVT								2						2			4	0	4	6
Physique-Chimie									1		1	2					2	2	4	4
ISN										2							2	0	2	2
Atelier Sciences Po									3								3	0	3	3
Latin									3								3	0	3	3
A.P.	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	16	8	24	22

Horaire constaté : 33,5

32,5

37,5

251,5

60

311,5

294,5

Horaire officiel (+HER) :

33

33

40

Consommation 2017 T^{ale} G :

311,5

T^{ale} L

T^{ale} ES

T^{ale} S

Horaire effectifs réduits

(6/ESL - 10/S)

64

Dotation VR Niveau T^{ale} Générale :

313,5

	TGF		TMERC1		TMERC2		TRHC1		TRHC2		TSIG		TST2S1		TST2S2		TST2S3		Total HE	Total HG	Total E+G	Total 2016		
	HE	HG	HE	HG	HE	HG	256		E+G	280														
Effectifs	32		16		32		32		32		32		16		16		16		256		E+G	280		
Classes / Groupes	HE	HG	HE	HG	HE	HG			E+G															
Philosophie	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	18	0	18	20		
Mathématiques	2	0,5	2	0,5	2	0,5	2	0,5	2	0,5	2	0,5	3	0,5	3	0,5	3	0	21	3,5	24,5	27		
Histoire-Géo	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	1,5	0	1,5	0	1,5	0	16,5	0	16,5	18,5		
EMC	0,5	0	0,5	0	0,5	0	0,5	0	0,5	0	0,5	0	0,5	0,5	0,5	0,5	0	4,5	1	5,5	9			
Economie-Droit	4	1	4	1	4	0	4	1	4	1	4	1						24	5	29	34			
Management des Org.	3	1	3	1	3	0	3	1	3	1	3	1						18	5	23	27			
Anglais LV1	3	1,2	3	1,2	3	0	3	1,2	3	1,2	3	1,2	1,5	0,75	1,5	0,75	1,5	0	22,5	7,5	30	33		
Espagnol LV2	2	0,8	2	0,8	2	0	0,8	2	0,8	2	0,8	2	1,5	0,75	1,5	0,75	1,5	0	14,5	5,5	20	20,5		
Japonais LV2							2											2	0	2	2			
STMS												8	5	8	5	8	0	24	10	34	34			
Biolo/Physio												5	2	5	2	5	0	15	4	19	19			
Physique-Chimie												3	1,5	3	1,5	3	0	9	3	12	12			
E.P.S	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	1	16	0	16	20			
Ens. de spécialité	6	3	6	3	6	0	6	3	6	3	6	3						36	15	51	60			
Latin																		0	0	0	0			
LCK																		3	0	3	3			
A.P.	2	1	2	1	2	0	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	0	18	7	25	28		
	37		42		29		42		29		42		29		29		262		66,5	328,5	328,5	367		
	Horaires constatés :		Horaires constatés :		Horaires constatés :		Horaires constatés :		Horaires constatés :		Horaires constatés :		Horaires constatés :		Horaires constatés :		Horaires constatés :		Horaires constatés :		Horaires constatés :		Horaires constatés :	
	Horaires officiels (+HER) :		Horaires officiels (+HER) :		Horaires officiels (+HER) :		Horaires officiels (+HER) :		Horaires officiels (+HER) :		Horaires officiels (+HER) :		Horaires officiels (+HER) :		Horaires officiels (+HER) :		Horaires officiels (+HER) :		Horaires officiels (+HER) :		Horaires officiels (+HER) :		Horaires officiels (+HER) :	
	35,5		40,5		35,5		40,5		35,5		40,5		35,5		40,5		35,5		327		327		327	
	T ^{ale} STMG		T ^{ale} STMG		T ^{ale} STMG		T ^{ale} STMG		T ^{ale} STMG		T ^{ale} STMG		T ^{ale} STMG		T ^{ale} STMG		T ^{ale} STMG		T ^{ale} STMG		T ^{ale} STMG		T ^{ale} STMG	
	63		72		63		72		63		72		63		72		63		327		327		327	
	Dotations YR Niveau Technologique :		Dotations YR Niveau Technologique :		Dotations YR Niveau Technologique :		Dotations YR Niveau Technologique :		Dotations YR Niveau Technologique :		Dotations YR Niveau Technologique :		Dotations YR Niveau Technologique :		Dotations YR Niveau Technologique :		Dotations YR Niveau Technologique :		Dotations YR Niveau Technologique :		Dotations YR Niveau Technologique :		Dotations YR Niveau Technologique :	
	(7/29 STMG)		(7/29 STMG)		(7/29 STMG)		(7/29 STMG)		(7/29 STMG)		(7/29 STMG)		(7/29 STMG)		(7/29 STMG)		(7/29 STMG)		(7/29 STMG)		(7/29 STMG)		(7/29 STMG)	
	10,5/29 ST2S)		10,5/29 ST2S)		10,5/29 ST2S)		10,5/29 ST2S)		10,5/29 ST2S)		10,5/29 ST2S)		10,5/29 ST2S)		10,5/29 ST2S)		10,5/29 ST2S)		10,5/29 ST2S)		10,5/29 ST2S)		10,5/29 ST2S)	

STMG 103

Récapitulatif DHG / POST-BAC

BTS	Heures enseignement	pondération	total
ESF	79,50	19,88	99,38
SP3S	80,00	20,00	100,00
SIO	108,50	32,13	140,63
Total BTS	268	72	340

ECT	Heures enseignement	pondération	total
1	34	1	35
2	37	4	41
total ECT	71	5	76
ECE	Heures enseignement	pondération	total
1	30	8	38
2	30	4	34
total ECE	60	12	72

Total classes préparatoires	131	17	148
------------------------------------	------------	-----------	------------

DCG	Heures enseignement	pondération	total
1	27,00	0,50	27,50
2	25,00	1,50	26,50
3	24,00	0,50	24,50
Total DCG	76,00	2,50	78,50

STS ESF - 2017

ESF 1	Classe (30)	Groupe	Heures enseig.	Pondération	Total global	Enseign.
	Heures	Heures				
Aliment.-Santé-Hyg.	2	2,5	7	1,75	8,75	Biologie
Actions professionnelles		0,5	1	0,25	1,25	
		0,5	1	0,25	1,25	Lettres
		0,5	1	0,25	1,25	STMS
Intervent./quotid. & son évol.	0,5		0,5	0,13	0,63	
Tech. d'animat. & de format.	0,5	1	2,5	0,63	3,13	
Connaissance des publics	1,5	1	3,5	0,88	4,38	
Com. écrite et orale		2	4	1,00	5,00	
Méthodo. d'investigation	1		1	0,25	1,25	
Sc. Phy/Chim Appli		3	6	1,50	7,50	Physique
Habitat - Logement	2	2,5	7	1,75	8,75	Biotech.
Eco.-Conso.	2	2	6	1,50	7,50	Eco-gest.
Design		1	2	0,50	2,50	Arts appli.
LVE		2	4	1,00	5,00	Anglais
Totaux	9,5	18,5	46,5	11,63	58,13	

		Heures enseig.	Pondérat.		Heures enseig.	Pondérat.
Totaux par enseignement	Anglais	4,00	1,00	Biotech.	7,00	1,75
	Arts appli.	2,00	0,50	Eco-gest.	6,00	1,50
	Lettres	1,00	0,25	STMS	12,50	3,13
	Physique	6,00	1,50	Biologie	8,00	2,00

ESF2	Classe (24)	Groupe	Heures enseig.	Pondération	Total global	Enseign.
	Heures	Heures				
Aliment.-Santé-Hyg.	3	1,5	6	1,50	7,50	Biologie
Actions professionnelles	1,5		1,5	0,38	1,88	STMS
Métho de projet	1		1	0,25	1,25	
Trav. en partenariat	5,5		5,5	1,38	6,88	
Connaissance des publics	3		3	0,75	3,75	
Actions professionnelles			0	0,00	0,00	Biotech.
Habitat - Logement	3	2	7	1,75	8,75	
Démarche qualité	0,5		0,5	0,13	0,63	
Gestion de la qualité		1	2	0,50	2,50	
Techniques de GRH	1,5		1,5	0,38	1,88	Eco-gest.
Gestion financière	1		1	0,25	1,25	
Design		1	2	0,50	2,50	Arts appli.
LVE	2		2	0,50	2,50	Anglais
Totaux	22	5,5	33,0	8,25	41,25	

		Heures enseig.	Pondérat.		Heures enseig.	Pondérat.
Totaux par enseignement	Anglais	2,00	0,50	Eco-gest.	2,50	0,63
	Arts appli.	2,00	0,50	STMS	11,00	2,75
	Biotech.	9,50	2,38	Biologie	6,00	1,50

TOTAL ESF1 + ESF2
Dont pondération

99,38
19,88

STS SP3S - 2017

SP3S1	Classe (30)	Groupe	Heures enseig.	Pondération	Total global
	Heures	Heures			
Institutions et réseaux	2,5	2	6,5	1,63	8,13
Actions professionnelles		2	4	1,00	5,00
Publics	1,5	2	5,5	1,38	6,88
Prestations et Services	0,5		0,5	0,13	0,63
Métho. appliquées au 3S	0,5	4	8,5	2,13	10,63
Tech. de l'info.et de la com.	0,5	4	8,5	2,13	10,63
Tech. de gest. Admi. et fin.	1,5	1,5	4,5	1,13	5,63
Français	2	1	4	1,00	5,00
Anglais	1	1	3	0,75	3,75
Totaux	10	16,5	45	11,25	56,25

		Heures enseig.	Pondérat.		Heures enseign.
Totaux par enseignement	Anglais	3,00	0,75	STMS	33,50
	Lettres	4,00	1,00	Eco-gest.	4,50

SP3S2	Classe (24)	Groupe	Heures enseig.	Pondération	Total global
	Heures	Heures			
Publics	2		2	0,50	2,50
Prestations et Services	4,5		4,5	1,13	5,63
Tech. de l'info.et de la com.		2	4	1,00	5,00
Actions professionnelles	2,5		2,5	0,63	3,13
Métho. appliquées au 3S	1	4	9	2,25	11,25
Tech. de gest. Admi. et fin.	3,5		3,5	0,88	4,38
Ressources humaines	1,5	1,5	4,5	1,13	5,63
Français	3		3	0,75	3,75
Anglais	2		2	0,50	2,50
Totaux	20	7,5	35	8,75	43,75

		Heures enseig.	Pondérat.		Heures enseign.
Totaux par enseignement	Anglais	2,00	0,50	STMS	22,00
	Lettres	3,00	0,75	Eco-gest.	8,00

TOTAL SP3S1 + SP3S2

100,00

Dont pondération

20,00

STS SIO - 2017

SIO 1	Classe (32)	Groupe	Heures enseig.	Pondération	Total global	Enseign.
	Heures	Heures				
Culture générale et expres.	2	1	4	1,00	5,00	Lettres
Anglais	2	1	4	1,00	5,00	Anglais
Mathématiques	2	1	4	1,00	5,00	Maths
Algo. appliquée		1	2	0,50	2,50	
Analyse éco, manag	4	1	6	1,50	7,50	Eco-gest.
PP encadrés		4	8	2,00	10,00	Info D
	10	9	28	7,00	35,00	

Semestre 1

Solutions informatiques	10	6	11	2,75	13,75	Info D
-------------------------	----	---	----	------	-------	--------

Semestre 2

Solutions informatiques	5	3	5,5	1,38	6,88	Info D
SISR		8	4	1,00	5,00	
SLAM		8	4	1,00	5,00	
Totaux semestre 2	5	19	13,5	3,38	16,88	
Totaux annuels	17,5	21,5	52,5	13,13	65,63	

		Heures enseig.	Pondérat.		Heures enseign.	Pondérat.
Totaux par enseignement	Anglais	4,00	1	Info D	32,50	8,125
	Lettres	4,00	1	Eco-gest.	6,00	1,5
	Maths	6,00	1,5			

SIO 2	Classe (32)	Groupe	Heures enseig.	Pondération	Total global	Enseign.
	Heures	Heures				
Culture générale et expres.		2	4	1,00	5,00	Lettres
Anglais		2	4	1,00	5,00	Anglais
Mathématiques	2	1	4	1,00	5,00	Maths
Analyse éco, manag	4	1	6	1,50	7,50	Eco-gest.
PP encadrés		4	8	2,00	10,00	Info D
Solutions informatiques	2	2	6	1,50	7,50	
SISR		12	12	3,00	15,00	
SLAM		12	12	3,00	15,00	
Totaux	8	36	56	14	70	

		Heures enseig.	Pondérat.		Heures enseign.	Pondérat.
Totaux par enseignement	Anglais	4,00	1,00	Info D	38,00	9,50
	Lettres	4,00	1,00	Eco-gest.	6,00	1,50
	Maths	4,00	1,00			

TOTAL SIO1 + SIO2

Dont pondération
si option Iv2 et mathématiques approfondies

	135,63
	27,13
heures enseig.	4
pondération	1
total	140,63

DCG - 2017

DCG 1-2016 (24) S1-S2	Heures	Pondération	Total global	Enseign.
Anglais appliqué aux affaires	2,00	0,50	2,50	Anglais
Economie	7,00		7,00	Compt B
Intro. à la comptabilité	5,00		5,00	
Introduction au droit	5,00		5,00	
Méthodologie	1,00		1,00	Eco-gest.
Relations professionnelles	1,00		1,00	
SIG	6,00		6,00	Info D
Totaux	27,00	0,50	27,50	

		Heures enseig.	Pondérat.		Heures enseig.
Totaux par enseignement	Anglais	2,00	0,50	Info D	6,00
	Compt B	17,00		Eco-gest.	2,00

DCG 2-2016 (22) S3 DCG 2-2015 (15) S4	Heures	Pondération	Total global	Enseign.
--	--------	-------------	--------------	----------

Anglais appliqué aux affaires		0,00	0,00	Anglais
Economie			0,00	Compt B
Intro. à la comptabilité			0,00	
Introduction au droit			0,00	
SIG			0,00	Info D
Méthodologie			0,00	Eco-gest.
Relations professionnelles			0,00	
Totaux	0,00	0,00	0,00	

Anglais appliqué aux affaires	3,00	1,50	4,50	Anglais
Droit fiscal	5,00		5,00	Compt B
Finance d'entreprise	5,00		5,00	
Comptabilité approfondie	5,00		5,00	
Droit des sociétés	5,00		5,00	
Méthodologie	2,00		2,00	Eco-gest.
Totaux	25,00	1,50	26,50	

		Heures enseig.	Pondérat.		Heures enseig.
Totaux par enseignement	Anglais	3,00	1,50	Eco-gest.	2,00
	Compt B	20,00		Info D	0,00

DCG 3-2015 (16) S5 DCG 3-2014 (16) S6	Heures	Pondération	Total global	Enseign.
Anglais appliqué aux affaires		0,00	0,00	Anglais

Droit fiscal			0,00	Compt B
Finance d'entreprise			0,00	
Comptabilité approfondie			0,00	
Droit des sociétés			0,00	
Méthodologie			0,00	Eco-gest.
Totaux	0,00	0,00	0,00	
Anglais appliqué aux affaires	1,00	0,50	1,50	Anglais
Management	7,00		7,00	Compt B
Contrôle de gestion	7,00		7,00	
Droit social	5,00		5,00	
Relations professionnelles	1,00		1,00	
Méthodologie	2,00		2,00	Eco-gest.
SIG	1,00		1,00	Info D
Totaux	24,00	0,50	24,50	

		Heures enseig.	Pondérat.		Heures enseig.
Totaux par enseignement	Anglais	1,00	0,50	Eco-gest.	2,00
	Compt B	20,00		Info D	1,00

DCG 1-2013	Heures	Pondération	Total global	Enseign.
<i>Semestre 1</i>				
Anglais appliqué aux affaires		0,00	0,00	Anglais
Management			0,00	Compt B
Contrôle de gestion			0,00	
Droit social			0,00	
SIG			0,00	
Relations professionnelles			0,00	Eco-gest.
Méthodologie			0,00	
Totaux	0,00	0,00	0,00	

		Heures enseig.	Pondérat.		Heures enseig.
Totaux par enseignement	Anglais	0,00		Eco-gest.	0,00
	Compt B	0,00		Info D	0,00

TOTAL DCG

78,50

CPGE ECT - 2017

ECT 1	Classe (24)	Pondér.	Total global	Enseign.
Culture générale	6		6	Lettres
Anglais	4		4	Anglais
Espagnol	5		5	Espagnol
EPS	2	1	3	EPS
Mathématiques	6		6	Maths
Mgmt et gest. de l'entreprise	5		5	Eco-gest.
Economie	3		3	
Droit	3		3	
Totaux	34	1	35	

		Heures enseig.	Pondérat.			Heures enseig.	Pondérat.
Totaux par enseignement	Anglais	4,00		Espagnol		5,00	
	Eco-gest.	11,00		Lettres		6,00	
	EPS	2,00	1,00	Maths		6,00	

ECT 2	Classe (14)	Pondér.	Total global	Enseign.
Culture générale	4		4	Lettres
Philosophie	2	1	3	Philo
Anglais	4		4	Anglais
Espagnol	4		4	Espagnol
Japonais	4	2	6	Japonais
EPS	2	1	3	EPS
Mathématiques	6		6	Maths
Mgmt et gest. de l'entreprise	5		5	Eco-gest.
Economie	3		3	
Droit	3		3	
Totaux	37	4	41	

		Heures enseig.	Pondérat.			Heures enseig.	Pondérat.
Totaux par enseignement	Anglais	4,00		Japonais		4,00	2,00
	Eco-gest.	11,00		Lettres		4,00	
	EPS	2,00	1,00	Maths		6,00	
	Espagnol	4,00		Philo		2,00	1,00

TOTAL ECT1 + ECT2

76,00

dont pondération

5

CPGE ECE - 2017

ECE 1	Classe (32)	Pondér.	Total global	Enseign.
Culture générale	3	1,5	4,5	Lettres
Philosophie	3	1,5	4,5	Philo
Anglais	3		3	Anglais
Espagnol	3		3	Espagnol
EPS	2	1	3	EPS
Mathématiques	8		8	Maths
Analyse économique	6	3	9	SES
Economie	2	1	3	
Totaux	30	8	38	

		Heures enseig.	Pondérat.		Heures enseig.	Pondérat.
Totaux par enseignement	Lettres	3,00	1,50	EPS	2,00	1,00
	Philo	3,00	1,50	Maths	8,00	0,00
	Anglais	3,00		SES	8,00	4,00
	Espagnol	3,00				

ECE 2	Classe (24)	Pondér.	Total global	Enseign.
Culture générale	3	1,5	4,5	Lettres
Philosophie	3	1,5	4,5	Philo
Anglais	3		3	Anglais
Espagnol	3		3	Espagnol
EPS	2	1	3	EPS
Mathématiques	8		8	Maths
Analyse économique	6		6	SES
Economie	2		2	
Totaux	30	4	34	

		Heures enseig.	Pondérat.		Heures enseig.	Pondérat.
Totaux par enseignement	Lettres	3,00	1,50	EPS	2,00	1,00
	Philo	3,00	1,50	Maths	8,00	0,00
	Anglais	3,00		SES	8,00	0,00
	Espagnol	3,00				

TOTAL ECE1 + ECE2

dont pondération

72,00

12

CALCUL DHG / RENTREE 2017

DHG 2017 = 2 543,70		
Pré-Bac	1 965,83 heures dont	120,8 heures de pondération
Post-Bac:	565,87 heures dont	85,87 heures de pondération
UNSS:	12 heures	

DHG pré-Bac (pondérations comprises) :	1 965,83 H
---	-------------------

Total Seconde	550,46 H	}		
Total Première générale	315,49 H			
Total Première technologique	334,00 H			
Total Terminale générale	311,50 H			
Total terminale technologique	328,50 H			

1839,95 H

Heures de pondération	120,8 H
-----------------------	---------

Solde 1 5,08 H

DHG post-Bac (pondérations comprises) :	565,87 H
--	-----------------

Total STS SP3S 1 & 2	100,00 H	}		
Total STS ESF 1 & 2	99,38 H			
Total STS SIO 1 & 2				
avec option LV2 et Math appr	140,63 H			
Total DCG (formule 2015)	78,50 H			
Total ECT 1 & 2	76,00 H			
Total ECE 1 & 2	72,00 H			

566,50 H

Solde 2 -0,63 H

UNSS	12 H
-------------	-------------

Consommation Prof EPS	12 H
-----------------------	------

Solde 3 0,00 H

Heures non incluses dans la DHG
--

DNL	10 H
Initiation Philosophie Première	H
Heures groupes EPS	H
TOTAL	10,00 H

Solde global au 06/07/2016 -5,55 H

Code	Matières	2NDE	AP-2 (AP+ APP)	EE	1ERE	AP-1	TPE1	TALE	AP-T	Pondération Pré-Bac	ESF	SP3S	SIO	Pondération BTS	DCG	Pondération DCG	ECT	ECE	Pondération CPGE	DNL	UNSS	Initiation Prilo 1ère	Heures groupes EPS	Dotation au 01.02.2016	Besoins au 01.02.2017	Heures Postes	HSA	
L0100	Philosophie	0			0	0	0	60,5	13	5							2	6	4					96,60	90,50	72,00	18,50	
L0201	Lettres classiques +latin	15		0	0	0	0	3	0	1														19,00	19,00	18,00	1,00	
L0202	Lettres modernes	58	14	3	73	16	1	4	0	13	1,0	7,0	8,0	4,00			10	6	3					227,50	221,00	199,00	22,00	
L0422	Anglais	57	2	0	59,99	0	1	61	0	12	6	5	8	4,75	6	2,5	8	6						249,55	239,24	226,00	13,24	
L0426	Espagnol	42,46	0	0	49	0	1	41	0	10			2	0,50			9	6						157,00	160,96	136,00	24,96	
L0430	Japonais	7,5	0	0	6	0	0	8	0	1							4		2					30,50	28,50	18,00	10,50	
L0448	Langue mélanésienne	3	0	0	3	0	0	3	0	1														10,00	10,00	9,00	1,00	
L1000	Histoire-Géographie	63	4	3	59	4	3	51,5	3,5	12										3				219,50	206,00	180,00	26,00	
L1100	Sciences économiques et sociales	0	0	20	21	5	4	27	3	6								16	4					103,50	106,00	82,00	24,00	
L1300	Mathématiques	70	14	3,5	64,5	5	0	74	4	13			12	3,00			12	16	0					318,00	291,00	277,00	14,00	
L1500	Sciences physiques et chimie	63	2	8,75	40	2	4	44	3,5	7,8	6			1,50						3				202,75	185,05	159,00	26,05	
L1600	Sciences et vie de la Terre	42	2	8,75	28	2,5	4	26	4	7										3				138,75	126,75	105,00	21,75	
L1900	Education physique et sportive (12h00 U)	28	0	0	36	0	0	32	0	0							4	4	4,00		12			125,50	120,00	120,00	0,00	
L6500	Enseignements artistiques et arts appliqué	0									4			1,00										5,00	5,00	4,50	0,50	
L7100	Biochimie - Génie biologique	0	0	3	11	3	0	19	3	3	14,00			3,50										59,50	59,50	33,00	26,50	
L7200	Biotechnologies - santé - environnement	0									16,5			4,13										20,63	20,63	18,00	2,63	
L7300	Sciences et techniques médico-sociales	0	0	1,5	31	3	0	34	3	5	23,50	55,50		19,75										176,25	176,25	126,00	50,25	
L8011	Eco-gestion Option Comm, Org, RH	0	0	8	42,5	3	0	31	3	8							11			1				129,00	107,50	105,00	2,50	
L8012	Eco-gestion Option comptabilité et financ	0	0	0	37,5	4,5	0	36	3	7	8,50	13	12	8,25	60,00		11							191,25	200,25	178,00	22,25	
L8013	Eco-Gestion Option Mercatique	0	0	0	18	5	0	20	3	5														45,00	51,00	36,00	15,00	
L8031	Eco-Gestion Option SIG	0	0	0	0	0	0	16	3	4			70,5	17,63	10,00									117,13	121,13	118,00	3,13	
Sous-tota		448,96	42	59,5	578,5	53	18	591	49	120,8	79,5	80	112,5	68	76	2,5	71	60	17	10	12	0	0	2 641,91	2545,25	2219,50	325,75	
Total		550,46			649,49			640			120,8	340			78,5			148,00			10	12	0	0			2 549,25	
		1 960,75									566,5									22						2 549,25		
		solde =						5,08			solde =						-0,63			DHG = 12 heures UNSS						2 557,70	DHG 2017	
		2 549,25																	Solde		8,45							